

**Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire**

ARRETE MUNICIPAL N°112-2026

Objet : Interdiction temporaire de stationnement et de circulation

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la commodité du stationnement à l'intérieur de l'agglomération et plus particulièrement pour faciliter l'installation du matériel nécessaire au bon déroulement du Festival de musique de La Chaise-Dieu.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement de tous véhicules seront strictement interdits
des deux côtés de la rue de l'Aumône

**du vendredi 14 août à partir de 8h00 au mardi 1er septembre 2026 17h00
(sauf véhicules Festival)**

Article 2 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'Administration communale.

Article 3 : La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 6 août 2026
Le Maire,
Armelle SAVINEL

